

6. La *présence du Canada en Asie* ne doit pas être exagérée. Par exemple, la part canadienne des exportations vers cette région diminue. Pourtant, la capacité du gouvernement à influencer les gouvernements asiatiques ne doit pas non plus être sous-estimée. Ainsi, le Canada a persuadé la Malaisie et l'Indonésie d'appuyer la convention des Nations unies sur la foresterie.

7. La question de la *transparence* dans l'utilisation des ressources et de la gestion financière (notamment par les militaires) est discutée dans les forums multilatéraux comme la Banque mondiale et l'OCDE. Le Canada pourrait appuyer une plus grande transparence internationale par des mesures nationales, notamment la criminalisation de la corruption à des fins de déduction des impôts.

8. Le Canada n'a pas à choisir entre un engagement constructif et des sanctions, mais pourrait recourir à un *continuum de mesures* pour négocier les résultats souhaités en matière de droits de la personne grâce à des incitatifs et à des pénalités dans les relations ayant trait à l'aide, au commerce et à l'investissement.

9. En ce qui concerne les *codes de conduite* en matière de commerce, les questions concernant les droits et le développement durable sont soulevées plus fréquemment par les sociétés elles-mêmes. La corruption et les gouvernements répressifs, mais instables, fournissent un contexte imprévisible pour l'investissement. Alors que les codes de conduite généraux et mondiaux pour les droits de la personne et les relations communautaires semblent être d'une utilité limitée, les codes environnementaux et ceux concernant la conduite « morale » des employés sont plus facilement appliqués dans le monde entier. Certains sont partisans de codes particuliers à chaque pays et à chaque secteur pour les relations avec les gouvernements et les collectivités. Un rapport récent du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique examine une gamme étendue de types de codes et fait des recommandations en ce qui concerne leur efficacité. D'autres suggèrent que l'accès des sociétés aux programmes gouvernementaux (par exemple la SEE, le PDME et l'ACDI) devrait être lié aux exigences de code.

10. Les questions des droits de la personne et du travail constituent des *intérêts communs* pour les groupes canadiens et de l'Asie-Pacifique et les liens devraient